

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023  
DELIBERATION N°2023\_009

Envoyé en préfecture le 08/02/2023  
Reçu en préfecture le 08/02/2023  
Publié le 09/02/2023  
ID : 076-217601087-20230202-2023\_009-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
2 FÉVRIER 2023



Date de la convocation : 27/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie-Laure PATOUX, M Michel PHILIPPE pouvoir à M Hervé ADEUX, M Basile BERNARD pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

**Secrétaire de séance** : M Grégoire POUPON

**9 - OBJET : ENFANCE ET ÉDUCATION - CRÈCHES/HALTES-GARDERIES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - GESTION ET EXPLOITATION DE QUATRE STRUCTURES PETITE ENFANCE - AVENANT N°1**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023\_009

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411 et suivants, ainsi que les articles R. 2411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal relative au choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de quatre structures petite enfance en date du 6 juillet 2022,

Considérant le manque de précisions sur la forme des prix, et plus particulièrement pour la redevance annuelle d'occupation pour 2022 inscrite à l'article 6.7 de la convention de délégation de service public,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023  
DELIBERATION N°2023\_009

Envoyé en préfecture le 08/02/2023  
Reçu en préfecture le 08/02/2023  
Publié le 09/02/2023  
ID : 076-217601087-20230202-2023\_009-DE

Considérant la demande du Trésorier Général de la collectivité de supprimer le mécanisme de garantie à première demande figurant à l'article 9.1 de la convention précitée,

Après en avoir régulièrement délibéré,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession de service public sans incidence sur l'économie financière du contrat,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public.

-----  
Stéphane BERTOLETTI, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**



**Théo PEREZ**